

FICHE Piscine Glières été 2020

Comme vous l'imaginez, l'utilisation de la piscine cet été va nécessiter la mise en place de **mesures spécifiques**, d'une part pour respecter le protocole sanitaire recommandé par le Gouvernement, d'autre part pour assurer aux usagers de l'équipement les meilleures conditions possibles de sécurité et éviter, en présence d'un cas de COVID reconnu, des mesures de fermeture et/ou de quarantaine.

Dispositif spécifique

Ces dispositions nécessiteront, pour en assurer et en vérifier l'application, le **recrutement d'un agent permanent** pendant toute la période d'ouverture de cette piscine, soit du 27 juin au 15 septembre et sur un horaire de 9 h 30 à 19 h 30.

REGLES NATIONALES:

- Respect des mesures « barrière » : hygiène personnelle et distance physique entre les usagers
- Respect du taux de fréquentation maximale : 1 personne pour 4 m² de surface ouverte au public (plages et terrasse) (FMI Covid)
- Fermeture des douches et sanitaires, sauf la douche du pédiluve.

INTERDICTION D'ENTRER A TOUTE PERSONNE PRESENTANT DES SIGNES EVIDENTS DE MALADIE DONT LA TOUX ET/OU UN ETAT FIEVREUX

AUTRES MESURES, en plus des mesures ci-dessus

- Mise en place d'un **registre d'entrées** (et de sorties) pour identifier toutes les personnes autorisées à pénétrer dans la piscine. Ce registre comportera le nom, le numéro d'appartement, le nombre de personnes, l'heure d'entrée et de sortie. L'agent de sécurité disposera d'un fichier à jour des copropriétaires pour vérifier les utilisateurs. Ce fichier indiquera également le nombre de tantièmes de l'appartement concerné et donc la capacité maximale d'hébergement de cet appartement selon un tableau de correspondance établi par le syndic.
- Mise en place d'un **circuit de circulation** entrée – sortie
- Dotation en **bracelet de couleur** de chaque utilisateur. Les couleurs seront définies par tranche horaire, permettant ainsi, en cas de sur-fréquentation, de faire sortir les premières entrées sans avoir à identifier nominativement les personnes. Ces tranches horaires ne sont pas faites pour limiter la durée d'utilisation de la piscine mais simplement pour repérer facilement les ordres d'arrivée des usagers. Ces bracelets, restitués à la sortie, seront désinfectés après chaque utilisation (bain dans une solution adaptée)
- Les usagers se présentent à l'entrée obligatoirement en **tenue de bain** (faute de vestiaires disponibles)
- Les usagers devront obligatoirement s'être lavé les mains avec du désinfectant ou du savon, prendre une douche et passer dans le pédiluve avant de pénétrer dans l'enceinte de la piscine, même s'ils n'ont pas l'intention de se baigner.
- **Aucun objet personnel** (grand sac type cabas, ballon, bouée) ne pourra être introduit dans l'enceinte de la piscine, seuls un T-shirt, une serviette ou une sortie de bain seront admis. Les petits objets comme un chapeau, un livre, des lunettes de soleil, de la crème solaire, une petite bouteille d'eau et un téléphone portable qui peuvent être transportés dans un petit sac de plage seront aussi admis et autorisés à l'instar de ce qui se pratique à la piscine municipale de Bourg Saint Maurice. Des dérogations pourront également être accordées pour les brassières destinées aux jeunes enfants ainsi que pour un siège pliant.
- Aucun objet ne pourra être laissé sur place en l'absence prolongée de leur propriétaire.
- Les lavabos et toilettes du bâtiment technique ne seront pas accessibles, car le protocole national impose une désinfection toutes les 2 heures, ce qui n'est pas réalisable aux Glières. Les toilettes des appartements devront donc être utilisées.
- L'agent de sécurité sera également chargé de faire appliquer le règlement habituel de la piscine.
- Toutes ces mesures seront affichées à l'entrée de la piscine et ainsi portées à la connaissance de tous
Les enfants de moins 11 ans ne pourront pas accéder au bassin sans être accompagnés par un adulte.